

## Bilan de la loi sur l'allongement du délai d'IVG en France : pressions et résistances

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 14 mars 2003

Un rapport remis en janvier dernier à Jean-François Mattéi et rendu public hier, dresse un bilan de la nouvelle loi sur l'IVG et la contraception adoptée le 4 juillet 2001. La principale mesure visait à rallonger le délai d'avortement de 10 à 12 semaines.

Jean-François Mattéi, alors député au moment du vote, s'était opposé à cet allongement. Il avait prédit des difficultés "techniques", dénoncé une "fuite en avant" et "une sélection des enfants à naître".

En décembre 2001, un premier bilan avait établi que la loi était peu appliquée notamment pour des raisons éthique, pécuniaire et statutaire (cf. revue de presse du 18 déc. 2001). Enfin, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité de l'époque, Élisabeth Guigou avait mis en avant les difficultés liées au manque de médecins pratiquant ces avortements (cf. revue de presse du 13 déc. 2001). Quant à la délégation aux droits des femmes, elle avait établi un rapport similaire en mars 2002 D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>